

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2022

Le Conseil municipal s'est réuni le mercredi 6 avril à 20 h 15 sous la présidence de Monsieur Damien STEPHO, Maire.



Monsieur le Maire ouvre la séance et indique que c'est le premier Conseil municipal qui se déroule dans cette salle depuis le début du mandat.

C'est avec plaisir que le Conseil municipal retrouve cette salle, plaisir teinté de normalité mais aussi d'un moment de rareté.

Monsieur le Maire poursuit en excusant les représentants de l'Etat qui sont dans un grand moment de silence et de réserve en cette période d'élections.

Monsieur le Maire commence son propos en indiquant que le 28 janvier dernier, il a reçu un arrêté de la Préfecture du 19 janvier conférant Monsieur Daniel FRARD au titre de Maire-honoraire.

Cet arrêté fait suite à la demande que Monsieur le Maire a faite auprès de la Préfecture avec beaucoup d'enthousiasme.

Certains diront que c'est un titre honorifique mais pour M. STEPHO ce n'est pas le cas.

Pour une ville qui n'a connu que 3 maires en 69 ans, cette distinction vient reconnaître ceux qui ont donné et partagé le meilleur d'eux-mêmes pour les autres et vient reconnaître des pères ineffaçables pour notre Ville.

Monsieur le Maire indique qu'il ne peut être qu'ému et reconnaissant d'avoir à remettre cet honorariat à M. Daniel FRARD.

Monsieur le Maire a encore en mémoire le souvenir de son père en 1989 avec Maurice Legendre, le souvenir où Daniel FRARD est venu chercher en fin 2007 un jeune commerçant, éducateur sportif au COV.

Ces souvenirs viennent témoigner à quel point les hommes et les femmes qui prennent soin de cette Ville, sont engagés dans la durée et se sentent concernés.

Monsieur Daniel FRARD a été Maire durant 23 ans mais aussi élu 37 ans.

Il a suivi et initié de belles réalisations comme l'inauguration du gymnase Marcel Pagnol, le PIST, la restauration scolaire de Victor Hugo, le Pass'Agés Vauvettes, la Passerelle, la rénovation urbaine du quartier des Vauvettes, ...

La Ville s'est transformée au fil du temps sous son impulsion et avec ses études.

La plus belle réalisation est collective et c'est ce qu'est devenu notre Ville, une ville à la campagne avec un cadre de vie extraordinaire et une urbanisation maîtrisée. C'est une ville solidaire qui s'occupe de chacun et qui veille en permanence à ce qu'aucun ne reste sur le bord du chemin. C'est une ville Amie des enfants qui sait que l'Education est la base de toute construction. C'est une ville innovante, créative, qui cherche à être toujours au plus près de ses administrés.

C'est une ville où la diversité est une force.

C'est une ville que Daniel FRARD a donné envie de chérir et enchérir pour les années à venir.

Monsieur le Maire remercie Daniel FRARD pour tout cela et le félicite car c'est un moment d'exception.

Monsieur le Maire remet le diplôme de Maire honoraire à Daniel FRARD ainsi que l'arrêté de Mme le Préfet et lui laisse la parole.

Monsieur Daniel FRARD remercie Monsieur le Maire d'avoir initié cette demande auprès de Mme le Préfet. Il remercie également toute l'équipe municipale et tous les conseillers municipaux, Mme le Préfet ainsi qu'une petite pensée pour le Sous-Préfet dont l'avis n'a pas manqué d'être sollicité en l'espèce.

Cette distinction est, pour M. FRARD, une inscription dans un parcours, dans un projet et fait un rapide retour sur le parcours de M. LEGENDRE qui a fait de Vernouillet la 5^{ème} Ville d'Eure-et-Loir.

M. FRARD remercie de nouveau tout le monde et souhaite une belle continuité à la nouvelle équipe.



Monsieur le Maire reprend la parole et indique qu'il a eu, il y a quelques semaines, la triste nouvelle d'avoir à enregistrer la démission d'un collègue en la personne de M. ONAL, qui, pour des raisons de santé et personnelles, a souhaité se recentrer sur sa vie de famille et professionnelle.

Monsieur le Maire a donc pris acte de cette démission.

Comme il est de coutume, lors d'une démission, cela ouvre la porte à un collègue qui a eu la malchance de ne pas avoir été élu.

La personne qui va donc entrer dans l'arène est M. Maurice SIADOUA.

Monsieur le Maire l'accueille près de lui sous les applaudissements de l'Assemblée.

M. SIADOUA est une fibre de bonne humeur, de sérieux, de pugnacité et s'est investi tout de suite, même s'il n'a pas été élu, puisqu'il est membre du CA du CCAS et ne manque pas de donner son avis sur ce qu'il se passe.

Monsieur le Maire invite M. SIADOUA à prendre la parole.

Il remercie Daniel FRARD car il y a 16 ans, il a demandé à le recevoir suite à une demande de permis de construire. La Ville l'a accueilli avec ses enfants dont certains sont allés très loin dans les études.

Quand Damien STEPHO l'a sollicité pour entrer dans l'équipe, M. SIADOUA a tout de suite accepté pour rendre à la Ville ce qu'elle lui a donné.

M. SIADOUA remercie tout le monde de l'accueillir dans l'équipe.

Monsieur le Maire propose ensuite d'ouvrir la séance.



Monsieur le Maire entame l'ordre du jour avec l'approbation du compte-rendu de la séance du 2 février 2022.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu du 2 février 2022, sans observations ni remarques.



Au titre de la Direction Générale des Services, Monsieur le Maire poursuit avec le remplacement d'un Conseiller municipal.

Monsieur le Maire, après avoir accueilli M. Maurice SIADOUA, procède immédiatement à son installation en tant que Conseiller municipal.

Monsieur le Maire poursuit avec le **remplacement d'un adjoint.**

M. ONAL ayant quitté ses fonctions d'adjoint, il est donc nécessaire de remplacer le poste d'adjoint devenu vacant.

Après avoir échangé avec l'équipe, un travail a été fait pour déterminer celui qui serait le plus prompt à pouvoir candidater sur ce poste. Après réflexion, Monsieur le Maire a proposé à Franck MORIN de rejoindre l'équipe du Bureau municipal.

M. Franck MORIN a accepté cette proposition.

L'élection d'un adjoint doit donner lieu à un scrutin à bulletin secret.

Après la distribution des enveloppes et des bulletins, il est procédé au vote.

Conformément à la liste d'émargement, il est compté 24 enveloppes.

Il est procédé ensuite au dépouillement.

Il est constaté 22 listes complètes et 2 bulletins blancs.

M. MORIN est donc élu adjoint et est immédiatement installé.



Monsieur le Maire reprend l'ordre du jour et propose d'ajouter une note sur table concernant une **convention de groupement de commande pour les travaux ZAC Bois du Chapitre.**

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'ajout de cette note.



Catherine LUCAS poursuit avec le point relatif à l'**autorisation de signature pour le Centre de vaccination.**

Mme LUCAS rappelle que lors du Conseil municipal du 15 décembre, le Maire a été autorisé à signer toute convention ou document lié à la gestion conjointe du Centre de vaccination Dreux-Vernouillet.

Il s'avère que cette convention ne couvrait que l'année 2022 car il s'agissait de facturer directement auprès de l'ARS.

Il est donc demandé de renouveler l'autorisation de signature pour tous les actes relatifs à l'année 2021 afin de permettre le remboursement des dépenses liées.

Monsieur le Maire en profite pour saluer les agents et les partenaires de santé pour cette aventure collective.

Le Conseil municipal autorise de nouveau, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à l'année 2021.



Monsieur le Maire poursuit avec le point relatif à la **délégation du droit de préemption urbain à l'Agglo – Friche MANG.**

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2003, lors de la création de l'Agglomération du Pays de Dreux, il avait été décidé de transférer l'Atelier à Spectacle de Vernouillet à l'Agglomération comme un équipement culturel structurant.

Le rayonnement de cet équipement est plus que jamais d'actualité puisque le projet politique est de faire de l'Atelier à spectacle une scène nationale en terme de Culture et d'être parmi les 100 salles de France les plus rayonnantes et missionnantes en terme d'éducation, de médiation et de diffusion de la culture.

Au début du mandat, l'Agglo a été retenue parmi 7 territoires en France pour faire partie du territoire de sobriété foncière.

Lorsque l'appel à projet a rendu son verdict, deux projets étaient prévus sur le territoire : 1 à Châteauneuf et 1 au niveau du pôle gare de Dreux.

Monsieur le Maire a très vite demandé d'ajouter un projet qui concernait l'entrée Sud de l'Agglo.

En effet, une étude avait été faite en 2008-2009 sur la requalification de l'entrée sud. Il semblait opportun de remettre cette étude d'actualité et de la faire fructifier.

Cela a donné du corps à cette volonté de labellisation de scène nationale de l'Atelier à Spectacle, autant sur l'intérieur et son contenu que sur l'extérieur et son environnement pour réfléchir à l'aboutissement d'un quartier culturel.

Autour de l'Atelier, des friches ont été identifiées dont la friche JOSSE et la friche MANG. En 2010, la Ville a racheté l'ancienne station TOTAL et le terrain FAN TONIC il y a quelques mois.

Sur la friche MANG, le volume de portage est élevé. Dans ce cadre, Monsieur le Maire s'est rapproché du Président de l'Agglo pour voir dans quelle mesure, l'Agglomération serait capable de porter financièrement un investissement d'acquisition foncière s'il y a lieu.

Le Conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à déléguer son droit de préemption sur la friche MANG et sur les parcelles concernées.

Gisèle QUERITE prend la parole et indique qu'elle n'a pas de problème pour saisir les opportunités. Cependant, elle pense qu'un débat aurait pu avoir lieu avec les vernolitains et les élus qui représentent les vernolitains sur ce quartier qui est à Vernouillet et non à l'Agglo.

Monsieur le Maire indique que l'équipement est effectivement à l'Agglo mais que les vernolitains seront bien entendu concertés sur le projet.

Il s'agit de reconstruire la Ville sur la Ville avec moins de consommation d'espaces fonciers. Monsieur le Maire indique que nous avons eu une bonne expérience en la matière avec la reconversion de la friche COMASEC.

Le souhait de la municipalité est la poursuite de ce beau travail en partenariat avec l'Agglo qui permettrait le développement de l'Atelier à Spectacle de Vernouillet et du quartier de l'entrée Sud de Vernouillet.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déléguer son droit son droit de préemption à la Communauté d'Agglo pour les 6 parcelles concernées.



Au titre des Finances, Mme MANSON aborde le compte administratif du budget de l'Eau.

Mme MANSON commence par présenter la constitution des crédits 2021.

Le Budget Primitif 2021 était constitué sur la base d'un budget de 1 626 032.27 € en fonctionnement et de 363 878.37 € en investissement.

Des Décisions modificatives sont venues modifier ces montants pour les porter à 1 632 852.97 € en fonctionnement et 598 178.37 € en investissement.

Mme MANSON poursuit en faisant une présentation détaillée du compte administratif.

Au niveau des recettes de fonctionnement, nous avons un budget total de 1 632 852.97 € pour un réalisé de 1 586 091.85 € comprenant les ventes d'eau pour 897 903.47 €, les locations de compteurs pour 152 428.09 €, les redevances collectées pour 210 659.83 €, les autres produits de services pour 29 394.91 €, les autres produits de gestion courante pour 46 351.71 €, les produits exceptionnels pour 12 599.08 € et des reprises sur amortissements et provisions pour 4 818.49 €.

Les ventes d'eau sont en baisse de 5.5 %, les locations de compteurs en hausse de 5.7 % et les redevances collectées en baisse de 8 % par rapport à 2020. Au total, les recettes liées aux ventes de produits et services sont en baisse de 5.3 % par rapport à 2020.

Les autres produits de gestion courante sont les redevances d'occupation du château d'eau. Les produits exceptionnels sont principalement des remboursements de TICFE obtenus auprès de la direction générale des douanes sur demande de la collectivité.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, nous avons un budget total de 1 632 852.97 € pour un réalisé de 1 375 192.26 € comprenant les achats d'eau pour 564 966.71 €, les redevances versées à l'Agence de l'Eau pour 338 057.09 €, les charges à caractère général pour 78 433.83 €, les charges de personnel pour 177 186.77 €, les charges de gestion courante pour 4 818.49 €, les frais financiers pour 20 436.13 €, les charges exceptionnelles pour 17 814.24 €, les dotations aux provisions pour 30 000 € et les opérations d'ordre pour 143 479 €.

Les coûts liés aux achats d'eau sont en hausse de 7.5 %. Les reversements de redevances à l'agence de l'eau sont en hausse de 35 %. Au total, les charges à caractère général sont en hausse de 16.5 % par rapport à 2020.

Les charges de personnel sont en hausse de 1.2 % par rapport à 2020.

Les frais financiers sont en baisse de 25 % grâce aux renégociations d'emprunts.

Au niveau des recettes d'investissement, nous avons un budget total de 598 178.37 € pour un réalisé de 454 736.89 € comprenant les subventions d'investissement pour 33 801.67 €, les emprunts et dettes assimilés pour 250 000 €, les opérations d'ordre pour 143 479 € et les résultats antérieurs pour 27 456.22 €.

Les subventions d'investissement prévues n'ont pas été intégralement reçues.

Un nouvel emprunt de 250 000 € a été souscrit en 2021.

Il n'y a pas eu de transfert de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Au niveau des dépenses d'investissement, nous avons un budget total de 598 178.37 € pour un réalisé de 478 999.17 € comprenant les emprunts et dettes assimilés pour 66 406.70 €, les immobilisations corporelles pour 406 591.47 € et les amortissements pour 6001.00 €.

Les dépenses liées au remboursement du capital emprunté sont en baisse par rapport à 2019 du fait de la renégociation des emprunts.

Les investissements réalisés (réseaux d'eau) sont en forte hausse par rapport à 2019 et 2020, comme prévu dans le plan pluriannuel d'investissement.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal s'il y a des questions ou des observations.

N'ayant aucune question, ni remarque, Monsieur le Maire quitte la salle afin de laisser place au vote du Conseil municipal 2021 du budget de l'eau.

En section de fonctionnement, le résultat antérieur était de 225 935.27 €, le résultat de l'exercice 2021 était de - 15 035.68 €, ce qui donne un résultat cumulé 2021 de 210 899.59 €.

En section d'investissement, le résultat antérieur était de 27 456.22 €, le résultat de l'exercice 2021 était de - 51 718.50 €, ce qui donne un résultat cumulé 2021 de - 24 262.28 €.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le Compte administratif 2021 du budget de l'eau.



Monsieur le Maire propose ensuite d'approuver **le compte de gestion** dans les mêmes formes que le compte administratif.

En fonctionnement, les recettes s'élèvent à 1 360 156.58 € et les dépenses à 1 375 192.26 €, pour un résultat à - 15 035.68 €, ce qui porte un résultat cumulé à 210 899.59 €.

En investissement, les recettes s'élèvent à 427 280.67 € et les dépenses à 478 999.17 €, pour un résultat à - 51 718.50 €, ce qui porte un résultat cumulé à - 24 262.28 €.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2021 du budget de l'Eau.



Un certain nombre d'investissements de 2021 n'ont pas pu être réglés et sont donc reportés sur le budget 2022 pour un montant de 22 921.60 € :

- Une facture SODEREF relative aux études de renouvellement de canalisations d'eau potable rue Jean Jaurès pour 3 000 € ;
- Deux factures BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES relatives aux branchements pour un total de 14 192.60 € ;
- Une facture de GEDIA relative à l'intervention fuite sur le réseau d'eau du 17 décembre 2021 pour 1 394 € ;
- Une facture ITRON relative aux compteurs pour 4 335 €.



Madame MANSON poursuit avec l'**affectation du résultat du budget de l'eau**.

En fonctionnement, les recettes et les dépenses s'élèvent à 210 899.59 €.

Il est proposé d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement d'une part en augmentation du budget d'achat d'eau pour 100 000 € afin d'anticiper une éventuelle hausse des coûts d'achat de ressources et d'autre part en virement à la section d'investissement pour le solde, soit 110 899.59 €.

En investissement, les recettes et les dépenses s'élèvent à 110 899.59 €.

Il est proposé de compenser le résultat d'investissement négatif de 24 262.28 € grâce au virement de la section de fonctionnement. Le solde de ce virement est affecté aux restes à réaliser pour 22 921.60 € et aux travaux sur les réseaux d'adduction d'eau pour le solde, soit 63 715.71 €.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'affectation du résultat du budget de l'Eau.



Mme MANSON poursuit l'ordre du jour avec le **budget supplémentaire du budget de l'Eau**.

En fonctionnement, les recettes et les dépenses s'équilibrent à 1 753 357.59 €.

Les recettes sont composées de l'excédent antérieur reporté à hauteur de 210 899.59 €, l'opération d'ordre de transfert entre sections à hauteur de 6 005 €, les produits de services, du domaine et ventes diverses à hauteur de 1 485 003 € et d'autres produits de gestion courante pour 51 450 €.

Les dépenses sont composées de charges à caractère général pour 1 086 730 €, de charges de personnel et frais assimilés pour 180 000 €, de virement à la section d'investissement pour 249 142.59 €, d'opération d'ordre de transferts entre sections pour 150 456 €, de charges financières pour 27 029 €, de charges exceptionnelles pour 30 000 € et des dotations et provisions pour 30 000 €.

La section de fonctionnement du budget supplémentaire de l'Eau est construite sur la base des éléments présentés lors du Budget Primitif, modifiés par l'affectation de résultat.

En investissement, les recettes et les dépenses s'équilibrent à 679 598.59 €.

Les recettes sont composées d'une opération d'ordre de transfert entre sections pour 150 456 €, de virements de la section de fonctionnement pour 249 142.59 €, de subventions d'investissement pour 30 000 € et d'emprunts et dettes assimilés pour 250 000 €.

Les dépenses sont composées de l'excédent antérieur reporté à hauteur de 24 262.28 €, l'opération d'ordre de transfert entre sections à hauteur de 6 005 €, les emprunts et dettes assimilés à hauteur de 88 600 €, d'immobilisations incorporelles pour 62 102 € et d'immobilisations corporelles pour 498 629.31 €.

La section d'investissement du budget supplémentaire de l'Eau est construite sur la base des éléments présentés lors du Budget Primitif, modifiés par l'affectation de résultat.



Mme MANSON poursuit avec l'approbation du **Compte administratif de la ZA Bonsecours**.

Le Budget Primitif 2021 était constitué sur la base d'aucune opération en 2021.

Le Budget Supplémentaire était constitué sur la base d'un budget de 346 998.30 € en fonctionnement et 329 259.64 € en investissement.

Mme MANSON poursuit en faisant une présentation détaillée du Compte administratif.

Les recettes et les dépenses de fonctionnement sont équilibrés à 346 998.30 comprenant l'excédent antérieur de 269 259.64 €, l'opération d'ordre de transfert entre sections pour 17 738.66 € et les produits de services, du domaine et ventes diverses à hauteur de 60 000 € pour les recettes et de charges à caractère général pour 17 738.66 € et d'opérations d'ordre pour 329 259.64 € pour les dépenses.

Les recettes et les dépenses d'investissement sont équilibrées à 329 259.64 € comprenant les opérations d'ordre pour les recettes et le résultat d'investissement reporté à hauteur de 311 520.98 € et d'écritures d'ordre pour 17 738.66 € pour les dépenses.

Pour le budget ZA Bonsecours, une seule opération a eu lieu en 2021, la vente d'un terrain pour 60 000 € en recettes de fonctionnement.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal s'il y a des questions ou des observations.

N'ayant aucune question, ni remarque, Monsieur le Maire quitte la salle afin de laisser place au vote du Conseil municipal 2021 du budget de la ZA Bonsecours.

En section de fonctionnement, le résultat antérieur était de 269 259.64 €, le résultat de l'exercice 2021 était de 62 120.68 €, ce qui donne un résultat cumulé 2021 de 331 380.32 €.

En section d'investissement, le résultat antérieur était de - 311 520.98 €, le résultat de l'exercice 2021 était de - 2 120 €, ce qui donne un résultat cumulé 2021 de - 313 640.98 €.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le Compte administratif 2021 du budget de la ZA Bonsecours.



Mme MANSON poursuit avec l'approbation du **Compte de gestion de la ZA Bonsecours.**

Il est rappelé que les comptes administratifs doivent être identiques et conformes aux comptes de gestion du Receveur municipal.

En fonctionnement, le résultat antérieur était de 269 259.64 €, pour un réalisé de 62 120.68 €, ce qui donne un résultat cumulé de 331 380.32 €.

En investissement, le résultat antérieur était de - 311 520.98 € pour un réalisé de - 2 120 €, ce qui donne un résultat cumulé de 313 640.98 €.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2021 du budget de la ZA Bonsecours.



Mme MANSON poursuit avec l'**affectation des résultats de la ZA Bonsecours.**

Le budget de la ZA Bonsecours étant une gestion de stock, l'excédent de résultat de la section de fonctionnement doit rester en section de fonctionnement afin de permettre l'écriture de sortie des stocks pour les terrains vendus.

Le résultat d'investissement est conservé en report à nouveau négatif.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'affectation du résultat du budget de la ZA Bonsecours.



Mme MANSON continue avec le **Budget supplémentaire de la ZA Bonsecours.**

En fonctionnement, les recettes et les dépenses s'équilibrent à 331 380.32 €.

Les recettes sont composées du résultat 2021 à hauteur de 331 380.32 €.

Les dépenses sont composées d'opération d'ordre de transfert entre sections pour 313 640.98 € et d'un reversement d'excédents au budget principal pour 17 739.34 €.

En investissement, les recettes et les dépenses s'équilibrent à 313 640.98 €.

Les recettes sont composées d'une opération d'ordre de transfert entre sections pour 313 640.98 € et les dépenses correspondent aux résultat 2021 pour 313 640.98 €.

Le Budget supplémentaire ne prévoit aucune opération. Il restera un terrain à vendre, mais aucune date de cession n'est prévue.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le Budget supplémentaire de la ZA Bonsecours.



Mme MANSON poursuit l'ordre du jour avec l'**approbation du Compte administratif de la ZAC Bois du Chapitre.**

Le Budget Primitif 2021 était constitué sur la base d'un budget de 47 646.28 € en fonctionnement et 41 903.73 € en investissement.

Le Budget Supplémentaire et la Décision modificative sont venus modifier ces montants pour les porter à 762 272.36 € en fonctionnement et 728 134.81 € en investissement.

Mme MANSON poursuit en faisant une présentation détaillée du Compte administratif.

Au niveau des recettes de fonctionnement, nous avons un budget total de 762 272.36 € comprenant les produits de services, du domaine et de ventes diverses à hauteur de 673 633.14 € et le résultat antérieur à hauteur de 88 639.22 €.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, nous avons un budget total de 762 272.36 € comprenant les charges à caractère général pour 28 395 €, le virement à la section d'investissement pour 41 903.73, les opérations d'ordre de transfert entre sections pour 686 231.08 € et les frais financiers pour 5 742.55 €.

Sur ce budget, en fonctionnement, il n'y a eu que la facturation d'honoraires d'Iris Conseil et les intérêts des prêts.

Au niveau des recettes d'investissement, nous avons un budget total de 728 134.81 € comprenant le virement de la section de financement pour 41 903 € et des opérations d'ordre à hauteur de 686 231.08 €.

Au niveau des dépenses d'investissement, nous avons un budget total de 728 134.81 € comprenant le résultat d'investissement reporté pour 686 231.08 € et les emprunts et dettes assimilés pour 41 903.73 €.

Sur ce budget, en investissement, il n'y a eu que les remboursements d'emprunt – capital.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal s'il y a des questions ou des observations.

N'ayant aucune question, ni remarque, Monsieur le Maire quitte la salle afin de laisser place au vote du Conseil municipal 2021 du budget de la ZAC Bois du Chapitre.

En section de fonctionnement, le résultat antérieur était de 88 639.22 €, le résultat de l'exercice 2021 était de - 5 824.77 €, ce qui donne un résultat cumulé 2021 de 82 814.45 €.

En section d'investissement, le résultat antérieur était de - 686 231.08 €, le résultat de l'exercice 2021 était de - 40 516.67 €, ce qui donne un résultat cumulé 2021 de - 726 747.75 €.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le Compte administratif 2021 du budget de la ZAC Bois du Chapitre.



Mme MANSON poursuit l'ordre du jour avec **l'approbation du Compte de Gestion du budget de la ZAC Bois du Chapitre.**

Il est rappelé que les comptes administratifs doivent être identiques et conformes aux comptes de gestion du Receveur municipal.

En fonctionnement, le résultat antérieur était de 88 639.22 €, pour un réalisé de - 5 824.77 €, ce qui donne un résultat cumulé de 82 814.45 €.

En investissement, le résultat antérieur était de - 686 231.08 € pour un réalisé de - 40 516.67 €, ce qui donne un résultat cumulé de - 726 747.75 €.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2021 du budget de la ZAC Bois du Chapitre.



Mme MANSON poursuit avec **l'affectation des résultats de la ZAC Bois du Chapitre.**

Le budget de la ZAC Bois du Chapitre étant une gestion de stock, l'excédent de résultat de la section de fonctionnement doit rester en section de fonctionnement afin de permettre l'écriture de sortie des stocks pour les terrains vendus.

Le résultat d'investissement est conservé en report à nouveau négatif.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'affectation du résultat du budget de la ZAC Bois du Chapitre.



Mme MANSON continue avec le **Budget supplémentaire de la ZAC Bois du Chapitre.**

En fonctionnement, les recettes et les dépenses s'équilibrent à 806 773.31 €.

Les recettes sont composées de l'excédent antérieur reporté à hauteur de 82 814.45 €, de l'opération d'ordre de transferts entre sections pour 12 000 €, des transferts de charges pour 5 000 € et des produits de services, du domaine et ventes diverses pour 706 958.86 €.

Les dépenses sont composées des charges à caractère général pour 19 518 €, d'un virement à la section d'investissement pour 41 524.88 €, d'une opération d'ordre de transfert entre sections pour 738 747.75 €, des transferts de charges pour 5 000 € et des charges financières pour 1 982.68 €.

En investissement, les recettes et les dépenses s'équilibrent à 780 272.63 €.

Les recettes sont composées des virements de la section de fonctionnement pour 41 524.88 € et d'une opération d'ordre de transferts entre sections pour 738 747.75 € et les dépenses correspondent à l'excédent antérieur reporté pour 726 747.75 €, d'une opération d'ordre de transferts entre sections pour 12 000 € et des emprunts et dettes assimilés pour 41 524.88 €.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le Budget supplémentaire de la ZAC Bois du Chapitre.



Mme MANSON poursuit avec l'approbation du **compte administratif du budget de la Ville**.

Mme MANSON commence par présenter la constitution des crédits 2020.

Le Budget Primitif 2021 était constitué sur la base d'un budget de 18 357 346.80 € en fonctionnement et de 9 088 693.87 € en investissement.

Des Décisions modificatives sont venues modifier ces montants pour les porter à 18 807 214.10 € en fonctionnement et 11 378 690.80 €.

Mme MANSON poursuit en faisant une présentation détaillée du compte administratif.

Au niveau des recettes de fonctionnement, nous avons un budget total de 18 808 214.10 € pour un réalisé de 18 933 061.14 € comprenant un excédent antérieur de 1 264 737.41 €, une atténuation de charges pour 350 860.62 €, des opérations de d'ordre de transfert entre sections pour 274 224.89 € les impôts et taxes pour 8 815 819.07 €, les dotations, subventions et participations pour 6 519 164.68 €, les produits de services, du domaine et ventes diverses pour 1 091 060.57 € et des produits exceptionnels pour 49 824.30 €.

Les atténuations de charges sont en forte hausse du fait du rattrapage des demandes 2020 faites en 2021.

Les produits des services sont en progression de 6.5 % par rapport à 2020, mais restent en deçà des chiffres de 2019.

Les impôts et taxes et dotations, subventions et participation, sont en légère baisse, ces recettes représentent 87 % des recettes de la Ville.

Les produits exceptionnels sont constitués principalement de la vente du terrain Louis pour 346 531 €, d'une autre vente de terrain pour 50 000 € et d'un remboursement de sinistre pour 46 597 €.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, nous avons un budget total de 18 808 214.10 € pour un réalisé de 16 345 601.27 € comprenant les charges à caractère général pour 3 650 265.96 €, les charges de personnel pour 10 299 080 €, les autres charges de gestion courante pour 1 919 884 €, les frais financiers pour 203 130.64 €, les charges exceptionnelles pour 261 815 €, les dotations pour 38 000 € et les opérations d'ordre et dotations pour 603 668.42 €.

Les dépenses de fonctionnement sont en progression de 3.3 % par rapport à 2020.

Les charges à caractère général (+7 %) et les charges de personnel (+7.9 %) sont en progression par rapport à 2020, en rattrapage des effets de la pandémie et de la moindre activité des services en 2020. Si l'on compare en 2019, la hausse n'est que de 1.1 % et 1.2 % sur 2 ans.

Les frais financiers sont en forte baisse (-51.5 %) du fait des renégociations d'emprunts.

Les charges exceptionnelles incluent les pénalités de résiliation des marchés Marcel Pagnol.

Au titre des recettes d'investissement, nous avons un budget total de 11 379 698.92 € pour un réalisé de 4 300 735.55 € comprenant le résultat antérieur pour 2 822 298.97 €, les dotations, fonds divers et réserves pour 305 585.68 €, les subventions d'investissement pour 66 451 € et les opérations d'ordre pour 1 106 399.90 €.

En 2021, contrairement à ce qui avait été prévu, il n'y a pas eu de transfert depuis la section de fonctionnement, ni de nouvel emprunt de signé.

Les produits de cession prévus ont été comptabilisés en recettes.

La quasi-intégralité des subventions prévues concernant le complexe sportif Marcel Pagnol, elles n'ont pas été touchées en 2021.

Au niveau des dépenses d'investissement, nous avons un budget total de 11 379 690.92 € pour un réalisé de 5 656 324.26 € comprenant le remboursement de trop perçu Taxe Aménagement pour 4 804.83 €, les emprunts et dettes assimilés pour 2 549 586.59 €, les immobilisations incorporelles pour 97 435.20 €, les subventions versées pour 1 053 306.78 €, les immobilisations corporelles pour 1 597 863.76 €, les amortissements pour 274 224.89 € et les immobilisations en cours pour 79 102.21 €.

En 2021, nous avons procédé au remboursement anticipé de trois emprunts pour un total de 1 590 102.69 €.

Les immobilisations incorporelles (Etudes) ont été réalisées seulement à hauteur de 6 % (report des dépenses prévues sur les projets Marcel Pagnol, NPNRU et cimetière). Les restes à réaliser sur ce chapitre sont de 46 967.25 €.

Les subventions versées sont représentées principalement par la participation aux investissements de la piscine.

Les immobilisations corporelles (travaux) ont été réalisées à hauteur de 41 %. Les restes à réaliser sur ce chapitre sont de 1 012 602.51 €, ce qui fait monter le pourcentage de réalisation à 67 %.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal s'il y a des questions ou des observations.

N'ayant aucune question, ni remarque, Monsieur le Maire quitte la salle afin de laisser place au vote du Conseil municipal.

Mme MANSON fait ensuite une présentation synthétique du budget de la Ville.

En section de fonctionnement, le résultat antérieur était de 1 264 737.41 €, le résultat de l'exercice 2021 était de 1 322 722.46 €, ce qui donne un résultat cumulé 2021 de 2 587 459.87 €.

En section d'investissement, le résultat antérieur était de 2 822 298.97 €, le résultat de l'exercice 2021 était de - 4 177 887.68 €, ce qui donne un résultat cumulé 2021 de - 1 355 58.71 €.

Le Conseil municipal approuve, à la majorité et 3 abstentions, le Compte administratif 2021 du budget de la Ville.



Monsieur le Maire propose ensuite d'approuver **le compte de gestion** dans les mêmes formes que le compte administratif.

En fonctionnement, les recettes s'élèvent à 17 668 323.73 € et les dépenses à 16 345 601.27 €, pour un résultat à 1 322 722.46 €, ce qui porte un résultat cumulé à 2 587 459.87 €.

En investissement, les recettes s'élèvent à 1 478 436.58 € et les dépenses à 5 656 324.26 €, pour un résultat à - 4 177 887.68 €, ce qui porte un résultat cumulé à - 1 355 588.71 €.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2021 du budget de la Ville.



Madame MANSON poursuit avec l'**affectation du résultat** du budget de la Ville.

En fonctionnement, les recettes et les dépenses s'élèvent à 1 693 064.15 €.

Il est proposé d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement au financement de dépenses non prévues au BP 2022 et au transfert vers la section d'investissement.

Nous constatons également des ajustements sur les recettes liées aux subventions et à la cession d'un terrain à l'Association musulmane de la Mosquée de Vernouillet.

Nous inscrivons également des recettes liées à la cession des terrains que nous allons préempter rue des Vignes de la Brosse.

Nous réinscrivons les subventions liées aux investissements sur la section d'investissement où il est plus logique de les faire figurer.

Enfin, nous inscrivons une reprise sur les provisions antérieures constituées pour le contentieux Marcel Pagnol et les admissions en non-valeurs.

En investissement, les recettes et les dépenses s'élèvent à 3 107 396.15 €.

Les recettes proviennent des virements de la section de fonctionnement pour 1 646 647.15 €, d'un emprunt complémentaire pour 300 000 €, d'un transfert des subventions en investissement pour 1 178 249 € déduis de 17 500 € pour l'Etat et les établissements nationaux CEE.

Les dépenses comprennent le résultat 2021 pour 1 355 588.71 €, des restes à réaliser pour 1 068 809.76 €, un remboursement de trop perçu de la taxe d'aménagement 2021 pour 843.58 €, un remboursement de subvention isolation Gymnase M. Pagnol pour 10 119.10 €, du marché démolition Gymnase Pagnol pour 140 984.64 €, de l'éclairage public pour 44 186.72 €, d'une prestation intellectuelle création ZAC pour 30 040 €, de l'étude complexe sportif M. Pagnol pour 29 364 €, d'une commande pour 22 609.79 €, de la plaque et lame de la saleuse pour 16 656.82 €, des huisseries V. Hugo pour 16 557 €, de la requalification Armand Dupont pour 11 370 €, d'un projet avenue F. Mitterrand pour 10 871.70 €, la réfection chemin des Mittants pour 10 343.88 €, de diverses acquisitions pour 307 400 € et de coûts supplémentaires Citystade pour 31 649.65 €.

Il est proposé de financer le déficit d'investissement 2021 et les restes à réaliser avec un transfert depuis la section de fonctionnement.

Le Conseil municipal accepte, à la majorité et 3 abstentions, l'affectation du résultat du budget de la Ville.



Mme MANSON poursuit avec le **budget supplémentaire de la Ville.**

En fonctionnement, les recettes et les dépenses s'équilibrent à 20 467 070.15 €.

Les recettes sont composées de l'excédent antérieur reporté à hauteur de 2 587 459.87 €, des atténuations de charges pour 140 000 €, de l'opération d'ordre de transfert entre sections à hauteur de 102 737 €, les produits de services, du domaine et ventes diverses à hauteur de 1 781 731 €, des impôts et taxes pour 8 839 801 €, des dotations, subventions et participations pour 7 788 510.28 €, d'autres produits de gestion courante pour 141 380 €, des produits financiers pour 1 000 €, des produits exceptionnels pour 245 000 € et des reprises sur provisions et dotations pour 17 700 €.

Les dépenses sont composées de charges à caractère général pour 4 053 006.90 €, de charges de personnel et frais assimilés pour 10 421 190 €, de virement à la section d'investissement pour 3 616 858.15 €, d'opération d'ordre de transferts entre sections pour 604 000 €, d'autres charges de gestion courante pour 1 673 795 €, de charges financières pour 91 720.10 €, de charges exceptionnelles pour 1 500 € et des dotations et provisions pour 5 000 €.

La section de fonctionnement du budget supplémentaire de la Ville est construite sur la base des éléments présentés lors du Budget Primitif, modifiés par l'affectation de résultat.

En investissement, les recettes et les dépenses s'équilibrent à 9 507 520.15 €.

Les recettes sont composées d'une opération d'ordre de transfert entre sections pour 604 000 €, de virements de la section de fonctionnement pour 3 616 858.15 €, de dotations, fonds divers et réserves pour 431 663 €, de subventions d'investissement pour 1 354 999 € et d'emprunts et dettes assimilés pour 3 500 000 €.

Les dépenses sont composées de l'excédent antérieur reporté à hauteur de 1 355 588.71 €, l'opération d'ordre de transfert entre sections à hauteur de 102 737 €, de dotations, fonds divers et réserves pour 843.58 €, de subventions d'investissement pour 10 119.10 €, les emprunts et dettes assimilés à hauteur de 964 614 €, d'immobilisations incorporelles pour 949 607.84 €, de subventions d'équipements versées pour 1 176 466.72 €, d'immobilisations corporelles pour 4 938 303.20 € et d'immobilisations en cours pour 9 240 €.

La section d'investissement du budget supplémentaire de la Ville est construite sur la base des éléments présentés lors du Budget Primitif, modifiés par l'affectation de résultat.

Le Conseil municipal approuve, à la majorité et 3 abstentions, le budget supplémentaire de la Ville.



Mme MANSON poursuit l'ordre du jour avec le point relatif au **volume d'emprunt.**

Monsieur le Maire a une délégation pour réaliser des emprunts prévus au budget. Toutefois, le Conseil municipal doit en fixer le montant.

Au vu des éléments présentés, Mme MANSON propose au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser des emprunts à hauteur de 3 500 000 €.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition.



Monsieur le Maire poursuit avec le **vote des taux**.

Au moment du Débat d'Orientation budgétaire, il avait été identifié bon nombre de choses dont la baisse des marges de manœuvres dans les communes, une recentralisation importante de la part de l'Etat du fait de la suppression de la Taxe d'habitation, un effet COVID qui pesait sur les finances des collectivités, des produits fiscaux évoluant de moins en moins, une contraction inédite entre dépenses et recettes de fonctionnement ainsi que des baisses de dépenses et de recettes en investissement dans les collectivités.

Sur ce constat, il avait été fait le choix malgré tout de conserver un certain volontarisme et une certaine ambition dans le budget 2022.

Les deux objectifs majeurs étaient :

- Maintenir et développer le service public pour nos administrés,
- Avoir un programme d'investissement ambitieux réalisé de façon pluriannuelle pour donner des moyens.

Les différents leviers pour réaliser ce volontarisme et cette ambition sont les suivants :

- Effort à fournir sur les dépenses des services, être au plus près des dépenses utiles,
- Avoir une attention toute particulière sur la masse salariale bien que permanente, que le Glissement Vieillesse Technicité s'impose à nous et que nous avons une revalorisation des salaires des catégories C,
- Travail à faire avec les associations dans le cadre des associations pour être au plus juste des besoins afin de ne pas entraver leur fonctionnement,
- Plan pluriannuel d'investissement à revoir pour pouvoir le réaliser,
- Être des chasseurs de subventions pour toutes les opportunités,
- Action faite sur les tarifs avec la contribution des vernolitains en fonction du coût réel des services

Le taux d'imposition sur le Foncier Bâti actuel est de 46.18 %.

Monsieur le Maire explique que le Conseil municipal n'avait pas une entière vision au moment du vote du budget car il y a eu un conflit mondial entre la Russie et l'Ukraine qui ne pouvait être anticipé.

Cela a eu un impact sur les coûts d'énergie (essence, gaz, électricité), soit 200 000 € pour la Ville.

Il n'a pas été anticipé non plus la campagne présidentielle et les annonces qui ont été faites par les candidats sur le dégel du point d'indice du fonctionnaire qui est annoncé à minimum 3 % (320 000 €).

La question est de savoir si la collectivité est en capacité d'absorber les 500 000 € et si elle doit utiliser le levier d'imposition pour maintenir les objectifs et les besoins des vernolitains.

Lors du vote du budget, nous n'avions pas non plus de vision sur l'augmentation des coûts matière et les difficultés d'approvisionnement comme pour un projet Citystade où il y a une plus-value de 30 000 €.

Des efforts supplémentaires au niveau de la conjoncture s'imposent à nous.

Sur l'ancien mandat, un engagement avait été pris pour la régularisation des taux de dotation.

Vernouillet n'est pas chef-lieu de canton donc, dans le cadre de nos dotations de l'Etat, c'est 25% de moins que les Villes de la même strate.

M. le Maire fait part d'une autre anomalie qui est notre niveau de dotation.

M. le Maire prend l'exemple de 2 grandes dotations qui sont la Dotation forfaitaire et la Dotation de Solidarité Urbaine.

Monsieur le Maire dresse un profil de la Dotation Forfaitaire comme exemple :

- Dreux ☞ 139 € / habitant
- Châteaudun ☞ 109 € / habitant
- Mainvilliers ☞ 145 € / habitant
- Lucé ☞ 161 € / habitant
- Vernouillet ☞ 97 € / habitant

Au niveau de la DSU, Vernouillet touche 220 € / habitant, 2^{ème} niveau derrière Dreux qui est à 314 €/habitant.

Châteaudun touche 145 €, Mainvilliers touche 75 € et Lucé touche 195 €.

L'Etat met la pression à la collectivité et la met dans une disposition compliquée.

Il faut montrer à l'Etat notre volontarisme, notre prise en main afin qu'il reconnaisse notre centralité malgré que nous ne soyons pas chef de canton.

Il est évident que c'est une proposition qui n'est pas facile à prendre.

La proposition qui a été débattue en commission des Finances est d'aller chercher un niveau de recettes supplémentaire de 500 000 € pour éponger la masse salariale et le coût énergie.

Pour une proposition au plus juste, il faut la traiter sur nos besoins mais aussi la greffer par rapport à d'autres communes de la même strate.

Il est donc proposé une augmentation qui génèrerait 500 000 € de recettes supplémentaires.

Gisèle QUERITE prend la parole et trouve qu'il s'agit d'une question grave.

Le constat est qu'il y a un désengagement de l'Etat qui met les communes en difficulté.

Les citoyens subissent la double peine avec la hausse du coût de l'énergie et la hausse des taxes.

L'augmentation, c'est la facilité.

Selon Gisèle QUERITE, nous ne développons pas le service public mais nous le maintenons. En revanche, elle se réjouit de la revalorisation du point d'indice des catégories C.

Gisèle QUERITE souhaiterait que toute l'équipe fasse un vœu en direction de l'Etat en demandant de supprimer les taxes.

Les tarifs de l'eau et de la restauration scolaire ont déjà été augmentés, ce qui met les concitoyens en difficultés pour payer leurs traites.

Gisèle QUERITE n'est pas satisfaite de cette présentation, elle ne sent pas l'impact humain. Elle ne peut pas voter en l'état.

Elle souhaiterait qu'il y ait une condamnation de l'Etat sur son désengagement et qu'un vœu soit formulé afin de baisser les taxes.

Gisèle QUERITE votera contre cette augmentation.

Monsieur le Maire reprend la parole et indique qu'il a parfaitement conscience de la responsabilité qui pèse sur ses épaules et celle de l'équipe.

Il a identifié le fait que le traitement de l'Etat n'est pas à la hauteur de ce qu'il devrait être.

Le combat est déjà actif, l'AMF rédige actuellement quelque chose. Il y a des problématiques dans toutes les communes au niveau budgétaire.

Le budget a été voté avec une augmentation du budget du CCAS, ce qui est un exemple de zone de développement.

Monsieur le Maire précise qu'un service logement, un pôle facturation, une médiation culturelle et un atelier des musiciens ont été mis en place.

C'est le développement du service public.

Il faut se réinventer et être au plus près des préoccupations des vernolitains.

Monsieur le Maire se réjouit du dégel du point d'indice du fonctionnaire, ce qui entraîne une hausse des dépenses mais il y a une recette à mettre en place.

Actionner le levier de la taxe foncière touchera un vernolitain sur 2, bien souvent de classe moyenne.

Cette hausse de 6 € par mois, c'est pour rendre un service de qualité.

Monsieur le Maire entend les remarques mais il faut de la raison et du détachement.

Catherine LUCAS prend la parole et indique que l'augmentation des taxes est toujours un moment douloureux mais ajoute que les administrés ont tout de même été satisfaits et prend l'exemple du repas des aînés et de la distribution des colis.

L'augmentation du coût des énergies va bien évidemment avoir un impact sur le budget.

Sylvain MALANDAIN intervient également en terme d'investissement au niveau des techniques car beaucoup de travail a été effectué et de nombreuses choses sont encore à faire en terme d'économies d'énergie.

Il rappelle également que la Ville est restée 11 années sans relever les impôts et qu'il est aujourd'hui nécessaire de les augmenter.

Il est donc proposé d'augmenter la Taxe Foncière à 49.98 % au lieu de 46.18 % et de maintenir le taux du Foncier non bâti à 47.56 %.

Le Conseil municipal accepte, à la majorité et 3 oppositions, cette augmentation.



Au titre des Ressources Humaines, Monsieur le Maire poursuit l'ordre du jour avec le point relatif à la **fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Social et Territorial**.

Monsieur le Maire rappelle que dans notre collectivité, les représentants du personnel ont des instances de dialogue sociales et syndicales.

Jusqu'à présent, nous avons un Comité Technique et un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

Ces deux instances vont être regroupées dans un Comité Social et Territorial (CST) à partir du 8 décembre prochain, date à laquelle auront lieu les élections professionnelles.

Il est proposé ce soir de définir le nombre de représentants élus et du personnel pour le CST et pour la formation spécialisée du Comité en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, d'arrêter le nombre de représentants du personnel à 6 titulaires et 6 suppléants pour le CST ainsi que pour la formation spécialisée.



Monsieur le Maire poursuit avec le point relatif au **télétravail**.

Il est proposé ce soir d'acter le formulaire de demande de télétravail.

Le télétravail a été imposé aux collectivités pour des contraintes sanitaires. Monsieur le Maire pense qu'aujourd'hui, il est de bon ton de le considérer comme une forme de travail en tant que tel.

Suite à la délibération mettant en place le télétravail dans la collectivité, un travail a été fait sur un formulaire de demande.

En effet, ce sont les agents qui feront dorénavant une demande s'ils souhaitent télétravailler.

Il est donc proposé le formulaire de demande de télétravail et de la charte correspondante.

Gisèle QUERITE prend la parole et trouve qu'il y a beaucoup de questions sur l'autoévaluation.

Monsieur le Maire explique qu'il a souhaité que le document soit simple et puisse répondre à tous les agents.

Le Conseil municipal prend acte, à l'unanimité, du formulaire de demande de télétravail et de sa charte.



Au titre de l'Education Famille, Karine BENABI poursuit avec le point relatif au dossier Ville Amie des Enfants avec l'Unicef.

Un nouveau dossier a été déposé à UNICEF France afin de promouvoir le renouvellement du label « Ville Amie des Enfants » pour le mandat 2020-2026.

Le processus de candidature a vocation à élaborer et à présenter à UNICEF France un plan d'action municipal 2020/2026 pour l'enfance et la jeunesse.

Ce plan, d'action reposera sur les engagements suivants :

- La lutte contre l'exclusion, la discrimination et pour l'équité,
- Un parcours éducatif de qualité
- La participation et l'engagement de chaque enfant et chaque jeune
- Le partenariat avec UNICEF France

Ce dossier remplit tous les critères de l'Unicef et apparait comme un dossier très bien élaboré. Il est construit sur des éléments du CTSF et du PEDT.

Ce dossier devra être présenté et défendu à Paris.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à confirmer à UNICEF France le souhait de la ville de Vernouillet de maintenir sa candidature au titre « Ville Amie des Enfants ».



Mme BENABI poursuit avec le point relatif à **la classe de découverte 2022 de l'école Jules Vallès**.

L'école Jules Vallès a fait parvenir une demande complémentaire de subvention pour la classe de découverte 2022.

Ce projet concerne les élèves de CM1-CM2. L'objectif est de parcourir Vernouillet-Maintenon, aller-retour, à vélo en 3 jours et 2 nuitées, du 22 au 24 juin 2022.

Le coût total du projet est de 1 500 € avec l'USEP 28.

Un montant de 625 € est pris en charge par la cité éducative. La participation des familles serait de 242.78 €. Il resterait donc une participation financière de la ville de Vernouillet à hauteur de 622.22 €.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité, à financer cette classe de découverte à hauteur de 622.22 €.



Un point relatif au **périmètre de la carte scolaire 2022-2023** était prévu à l'ordre du jour.

Ce point n'étant pas tout à fait prêt au débat, Monsieur le Maire propose de reporter cette délibération à une date ultérieure.



Mme BENABI poursuit avec la **convention Socle numérique dans les écoles élémentaires**.

En 2021, le Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports a lancé un plan de relance sur le socle numérique dans les écoles élémentaires.

Ce projet vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique.

La ville de Vernouillet a déposé un dossier le 30 mars 2021 afin de répondre à cet appel à projet.

Le projet de la ville de Vernouillet a été retenu à hauteur de 10 872 € de subvention (10 332 € pour le volet équipement et 540 € pour le volet ressources).

Des ordinateurs fond de classe ont donc été acquis afin de pouvoir équiper les classes élémentaires.

La convention définitive actant le partenariat vient d'être transmise et doit être délibérée.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité, à signer la convention et à solliciter les subventions à intervenir.



Mme BENABI poursuit avec les points relatifs aux **conventions pour la fourniture de repas au restaurant municipal avec l'Agglo et la ville de Dreux**.

Suite au transfert de compétence de la restauration scolaire de la Caisse des Ecoles à la ville de Vernouillet, certaines conventions doivent être mises à jour.

Par conséquent, il convient de contractualiser avec l'Agglo et la ville de Dreux pour la fourniture des repas au restaurant administratif.

Ces conventions précisent les modalités d'accueils, d'inscription, de fonctionnement et de facturation des repas pris par les agents au restaurant administratif.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ces conventions.



Mme BENABI enchaîne avec la **convention de mise à disposition de services pour le personnel assurant la surveillance dans les cars de transports scolaires**.

Lors de la commission Education-Famille du 30 juin, il avait été acté la signature de la convention de mise à disposition de personnel pour la surveillance dans les transports scolaires pour le circuit Louis Pergaud.

La convention de base fixe les montants de remboursement des heures de l'accompagnateur d'une heure le matin et une heure le soir, soit deux heures par jour de circuit.

Après vérification sur le terrain, il s'avère que l'accompagnateur effectue en réalité une demi-heure le matin et une demi-heure le soir, soit une heure de circuit par jour.

Il convient donc de mettre à jour la convention sur la réalité de fonctionnement.

Le Conseil municipal valide, à l'unanimité, la modification de la convention de mise à disposition de services pour le personnel assurant la surveillance dans les cars de transports scolaires et autorise le Maire à la signer.



Mme BENABI poursuit avec le point relatif au **dispositif d'accueil des enfants de moins de 3 ans.**

Le dispositif est organisé pour l'école Jules Vallès et a pour objectif de favoriser la socialisation des enfants, l'acquisition du langage et de les sensibiliser aux règles de vie de l'école.

Cet accueil vise à ce que les enfants, qui ne fréquentent pas les structures enfance et qui sont en difficulté sociale et culturelle liée au problème de langage, ne soient pas isolés.

Un travail entre les Centres sociaux, la PMI et l'Education nationale est organisé.

Un dossier d'inscription est à remplir et ce dernier sera étudié anonymement lors de la commission d'attribution des places courant mai. 16 places seront disponibles.

La commission est composée des élues chargées du secteur, l'enseignant du dispositif, le chef de service scolaire et Petite Enfance, les référents familles des Centres sociaux, les directeurs d'écoles, les 2 inspecteurs académiques et le représentant de la PMI.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la mise en place de ce dispositif et la constitution de la commission d'attribution des places.



Au titre des Services techniques, M. MALANDAIN poursuit l'ordre du jour avec le point relatif aux travaux d'éclairage public.

Dans le cadre du prolongement de la RN 154, des travaux d'éclairage public de l'entrée de Ville au rond-point Charles de Gaulle seraient effectués.

En cas d'accord, les travaux seraient réalisés par ENERGIE Eure et Loir et donneraient lieu à la mise en œuvre du plan de financement suivant :

- Coût total estimatif des travaux : 18 500 € HT (pour 12 luminaires)
- Prise en charge par ENERGIE Eure et Loir de 40 %, soit 7 400 €,
- Reste à charge de la collectivité de 60 %, soit 11 100 €.

Les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux sont inscrits au budget.

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le projet de travaux sur le réseau d'éclairage public et approuve le plan de financement correspondant.



M.MALANDAIN poursuit avec le rapport relatif à la **convention pour l'accès au Système d'information géographique Infogéo 28 d'Energie Eure et Loir.**

Energie Eure et Loir développe et met à disposition des communes et de leurs groupements son Système d'Information Géographique (SIG) baptisé Infogéo 28.

Cet outil permet de visualiser et interroger de nombreuses données, de procéder à la réalisation d'analyses thématiques et à l'impression des cartes.

L'évolution de la réglementation relative à « la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel » contraint désormais chaque collectivité à devoir nommer un délégué à la protection des données personnelles et à signer chaque année un engagement de confidentialité afin de pouvoir toujours accéder aux données à caractère personnel figurant au cadastre.

C'est pourquoi, il s'avère nécessaire de conclure une nouvelle convention avec ENERGIE Eure et Loir en vue d'organiser l'accès à la plateforme Infogéo 28 dans le respect de la nouvelle réglementation en vigueur.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, se déclare favorable à l'accès de la commune à la plateforme informatique Infogéo 28, approuve les dispositions contenues dans la convention à intervenir, autorise Monsieur le Maire à la signer et s'engage à désigner un délégué à la protection des données personnelles en complétant l'acte d'engagement de confidentialité.



M. MALANDAIN poursuit avec le point relatif aux **redevances d'occupation du domaine public.**

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier Tabellionne, l'Office Habitat Drouais va démarrer la démolition des bâtiments vétustes rue Duguay Trouin au plus tard en juin 2022.

La durée des travaux est estimée à 9 mois et une emprise chantier d'environ 5 600 m².

Pour rappel, le Conseil municipal avait délibéré à ce sujet en décembre dernier.

Selon la grille tarifaire de cette délibération, la redevance applicable aux opérations s'élèverait à 362 880 €.

Ce montant n'est pas assimilable par les entreprises qui auront la charge des travaux.

Il est donc proposé d'appliquer une tarification plus appropriée soit 0.19 €/m² au sol/semaine.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, se déclare favorable à la création d'un nouveau tarif applicable aux travaux et approuve l'avenant à la délibération portant sur les tarifs des droits de place et redevances d'occupation public 2022 et autorise Monsieur le Maire à la signer.



Monsieur le Maire poursuit avec la note sur table relative à une **convention groupement de commande pour les travaux ZAC Bois du Chapitre**.

Toujours dans un souci d'optimiser les dépenses du denier public, il nous semble judicieux, au regard de l'augmentation des prix matières, de passer un groupement de commande avec Nexity sur les travaux de la ZAC Bois du Chapitre.

La collectivité a pour objectif d'instituer un groupement de commande pour bénéficier des mêmes tarifs que NEXITY dans la recherche de financement extérieur.

La convention de groupement de commande a donc pour objet de définir les modalités de fonctionnement, de répartir les diverses tâches nécessaires à la préparation et la passation du marché et de définir les rapports et obligations de chaque membre.

Ce groupement de commandes est dit « partiellement intégré » dans le sens où chacun des membres reste en charge de l'exécution financière et technique de la part de prestation qui lui incombe.

Cette convention est consentie pour la durée des travaux.

Monsieur le Maire expose quelques chiffres intéressants : Sur la viabilisation et l'aménagement Bois du Chapitre, voirie, le budget s'élève à environ 3 000 000 €. Nexity a en charge 2 500 000 € et 870 000 € pour la Ville.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité, à signer la convention de groupement de commande pour les travaux de la ZAC Bois du Chapitre.



Enfin, Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil les décisions qu'il a prises dans le cadre de sa délégation :

- ✓ Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la commune de Vernouillet contracte auprès de la Banque Postale, une ouverture de ligne de trésorerie d'un montant maximum de 2 000 000 €,
- ✓ Considérant qu'une maison d'habitation sise 1 rue des Vignes de la Brosse, cadastrée section BA n°96, appartenant aux Consorts Simon, correspond pleinement aux ambitions de la commune, à savoir maîtriser le développement de ce futur quartier, un droit de préemption urbain est exercé au nom de la commune pour une acquisition au prix de 135 000 €,
- ✓ Considérant le projet de la Ville de Vernouillet de produire des logements en accessibilité sociale de qualité, un droit de préemption urbain est exercé au nom de la commune sur la parcelle cadastrée section AS n° 111 sise rue Nicolas Robert/ rue des Frévents pour une acquisition au prix de 100 000 €,
- ✓ Afin de soutenir l'action du Centre Social sur le quartier de la Tabellionne, un contrat a été passé avec l'Association Les Amis du Fan Club Tony Gama de VIGNEUX (91) pour la soirée musicale Année 80, le 18 mars 2022 à la Maison de quartier de la Tabellionne.



Avant de clore la séance, Monsieur le Maire laisse la parole à Gisèle QUERITE.

Elle demande si Monsieur le Maire peut faire un point sur l'implication de la Ville de Vernouillet concernant les réfugiés ukrainiens.

Monsieur le Maire indique que la Ville s'est mobilisée dès les premiers instants pour soutenir le peuple ukrainien dans sa détresse actuelle.

Deux camions de dons sont partis en direction de l'Ukraine et deux logements ont été mis à disposition pour l'hébergement de famille ukrainiennes.

La Ville participe également financièrement à l'hébergement des Ukrainiens par le GIP Relais Logement.

La séance est close à 23h00.